

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Épinal (88000)

Réponses de Benoît Jourdain, au nom de la liste « EPINAL 2020 avec Benoit JOURDAIN »

– le 10/02/2020 à 12:34 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 300 000 euros

En ce qui concerne le budget, la FUB recommande entre 10 et 25 euros par habitant et par an. Un budget de 300 000 euros pour Épinal serait donc le minimum recommandé.

notre projet s'inscrit dans un plan global de refonte des déplacements et des mobilités nous ne sommes pas en mesure de nous engager sur un montant précis, mais en tout état de cause nous considérons que de investissements conséquents sont à réaliser, de manière à créer des cheminements vélo sécurisés, quant à la date de démarrage de ces investissements, il n'est pas raisonnable de se lancer immédiatement dans ce plan, sans avoir pris le temps d'arrêter un projet global qui prendra vraisemblablement plusieurs mois à élaborer

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

sous l'autorité de l'adjoint en charge du développement durable et en liaison avec le vice-président de la communauté d'agglomération délégué à ce dossier, un conseiller délégué sera désigné qui aura en charge les mobilités douces et aura la responsabilité de gérer la concertation et le suivi du plan

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Les techniciens qui s'occupent de l'aménagement urbain doivent être formés afin de fournir des infrastructures adaptées à tous les usagers.

c'est effectivement une bonne suggestion que nous retenons, même si nous ne l'avions pas prévu initialement dans notre programme

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- quai de Dogneville
- rue de Nancy (en double-sens)
- rue St Michel
- Saut le Cerf
- grands axes de manière générale et rues fréquentées

oui sur le principe, même si nous nous réservons le choix des axes concernés à l'issue de la concertation et de l'élaboration du plan (un bémol pour la rue Saint Michel où ce sera très difficile à réaliser sur la partie basse et qu'il est complètement irresponsable comme le préconisent certains de mettre cette rue à sens unique)

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Le réseau existant mériterait d'être mieux signalé. Il est nécessaire de former un réseau continu et efficace (sans détour).

oui sans réserve

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

le Conseil Départemental a d'ores et déjà imaginé un plan vélo à l'échelle de son territoire (avec certes davantage une vision touristique que mobilités), il conviendra de s'appuyer sur ce plan et de travailler finement à l'échelle de l'agglomération pour créer ce réseau

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

oui sans réserve, cela rejoint les réponses que nous avons faites aux premières actions

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les rues résidentielles, les rues autour du centre-ville et les abords des écoles devraient être limités à 30 km/h.

nous confirmons que progressivement nous envisageons de réduire la vitesse automobile autorisée sur le territoire de la Ville et prioritairement sur les parcours concernés par la présence de postes cyclables

Action n°9 : je m'engage

Transformer en zone piétonne l'hypercentre et la presque-île.

c'est un des points déjà annoncés de notre programme: piétonnisation des rues Léopold Bourg, Rualménil et Boudiou en complément de la rue des Minimes, ainsi qu'une partie de la Place des Quatre Nations
qu'entendez vous par presque-île?

Action n°10 : je ne m'engage pas

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les sas vélo doivent être accessibles via une bande cyclable d'au moins 10 mètres. Les double-sens cyclables doivent être signalés pour rappeler aux usagers (automobilistes comme cyclistes) que toutes les rues limitées à 30 km/h sont autorisées en double-sens cyclable.

nous ne sommes pas convaincus de l'intérêt de la mesure et préférons privilégier les cheminements sécurisés

Action n°11 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Encourager l'utilisation des parkings relais (avec navette) pour décongestionner le centre-ville.

c'est également un point annoncé dans notre programme: seconde navette, utilisation du parking Poissompré comme parking-relais, gratuité des transports urbains...

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Les zones commerciales ainsi que toutes les administrations et établissements publics sont à traiter en priorité.

Il existe également des dispositifs temporaires adaptés aux événements ponctuels.

c'est un sujet que nous n'avions pas identifié et travaillé, mais l'idée semble intéressante

Action n°13 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

oui, mais aussi faciliter dans le cadre des procédures de reconquête de l'habitat de centre-ville (Epinal au Cœur) la création d'espaces dans les immeubles privés

Action n°14 : je ne m'engage pas

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

l'idée mérite réflexion mais ne doit pas se faire dans la précipitation et doit intégrer tous les autres aspects de la politique de stationnement

Action n°15 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

oui pour l'intégration au PLU, et oui aux aides dans le cadre d'"Epinal au Cœur" pour l'habitat ancien de centre-ville, mais on ne peut pas financièrement généraliser

Action n°16 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Ces associations peuvent accompagner la ville dans sa transition vers des mobilités plus douces.

oui, sans réserve, en liaison avec le projet de tiers-lieu et toutes les actions de "repair cafés"

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Beaucoup de personnes ne savent pas faire du vélo en ville et/ou se sentent en insécurité sur la route.

sous réserve du coût que représente une telle action et que nous ne savons pas estimer

Action n°18 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

je me déplace principalement à pied, mais jamais à vélo (y compris en période électorale), mais j'encouragerai l'ensemble du conseil municipal à restreindre son usage de la voiture au bénéfice des déplacements doux ou des transports urbains

Action n°19 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°20 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Cela pourrait être en lien avec les Folles Journées du Vélo.

Un telle journée permettrait aux automobilistes de se rendre compte que d'autres moyens de déplacement sont possibles.

l'idée mérite d'être approfondie

Action n°21 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

cela passe également par une meilleure identification des dits aménagements cyclables

Action n°22 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Au delà de l'enjeu que représente un usage renforcé du vélo comme contribution de notre territoire à la transition énergétique, nous avons la conviction qu'un espace urbain repensé autour des déplacements doux, constitue un facteur d'attractivité de la Ville

c'est pourquoi, nous nous engagerons dans un projet global qui intègre de repenser la circulation, le stationnement, le transport public, la sécurité, dans le cadre d'une Ville dont la gestion de l'espace sera facilité par l'usage d'outils connectés le vélo n'est qu'un aspect -mais un aspect important- de notre projet pour Epinal

c'est pourquoi, nous avons souscrit -pour l'essentiel- à vos propositions, en ayant bien à l'esprit que ce projet doit être global, réfléchi, concerté et partagé, ce qui nécessitera une phase de préparation et une mise en œuvre qui ne pourra pas être

immédiate